



## Comité Technique d'Établissement exceptionnel 16 avril 2020

### Déclaration Force Ouvrière intitulée : « Gardons le moral et gardons le CAP...2022 ! »

Monsieur le Directeur Général,

Encore une belle semaine ensoleillée, pas forcément pour les agents du Cerema avec l'actualité riche de plusieurs annonces !!!

**#Virus1 #COVID19** : après la déclaration du chef de l'État en début de semaine qui a fixé l'objectif de fin du confinement selon le mode actuel pour le 11 mai, le Cerema, comme l'ensemble de la société civile, est dans la 5<sup>ème</sup> semaine de confinement.

**#Virus2 #CAP2022** : hier, un autre virus invisible a continué sa lente mais très efficace contamination. En effet, le conseil d'administration ne s'est pas vraiment ému de la situation financière du Cerema, lâchant juste un « vous serez payés » comme si les agents n'avaient que faire de leurs missions, de leurs sites et de leur engagement.

**#Virus3 #DétruitUnFonctionnaireParJour** : hier, la sortie d'une ordonnance va vous donner les moyens (ou pas) de contraindre les agents sur la prise de leurs congés : double peine pour les ASA et pas vraiment du travail reconnu pour les télétravailleurs.

Force Ouvrière a pris acte de façon positive de la décision et des mesures prises par le DG pour que le **télétravail** devienne la règle pour la majorité des agents du Cerema, d'avoir fermé l'ensemble des sites du Cerema le 16 mars et d'avoir communiqué à l'ensemble des directions du Cerema pour qu'un maximum d'agents (s'ils le désirent) puisse être placé en position administrative de télétravail.

Par contre, Force Ouvrière tient à réagir suite à l'**ordonnance du 15 avril 2020** sur la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés dans la fonction publique de l'État et la fonction publique territoriale au titre de la période d'urgence sanitaire. Force Ouvrière, très consciente qu'une partie des agents publics est très sollicitée en cette période de crise (une prime leur serait même versée mais rassurez-nous pas pour les agents du Cerema), condamnera toute mesure injuste qui reviendrait à appliquer une double peine pour les agents : le travail en situation dégradée n'est aisée pour personne !

D'une part, les agents qui n'ont pas demandé à être placés en ASA n'ont pas à subir une règle qui est même rétroactive. C'est beaucoup moins rapide quand il faut régulariser le changement d'échelon.

D'autre part, appliquer à la lettre une telle ordonnance (sans concertation et sans vote) serait incompréhensible au regard des éloges que vous avez pu faire aux agents sur leur capacité de résilience et d'adaptation. Vous les avez même réitéré hier lors du Conseil d'Administration ! Les agents en télétravail... TRAVAILLENT. Le taux de fonctionnement du Cerema est même estimé par vous-même, entre 80 % à 90 %. Vous avez même émis des inquiétudes de dérives possibles de certains agents tentés de travailler « de 7h à 23h » !

Par respect pour les agents du Cerema, Monsieur le Directeur général, Force Ouvrière vous demande de bien réfléchir à l'impact de cette ordonnance et « **d'adopter une posture raisonnable pour le bien de tous** »

Concernant une éventuelle **reprise de certains chantiers**, Force Ouvrière se réserve d'intervenir lors du CHSCTE du 23 avril, l'instance étant la plus adaptée. La priorité doit demeurer la sécurité et la santé des agents dans tous les cas de figure. Toute comparaison avec les risques sanitaires lors de la réalisation des achats de première nécessité est complètement malvenue.

Force Ouvrière se réserve d'intervenir en séance concernant le **plan de continuité d'activité (PCA)**, à moins que les agents soient obligés de tous se mettre en congés. Par ailleurs, FO souhaite connaître la position du Directeur Général pour que le Cerema se prépare au mieux à une reprise d'activité fixée très théoriquement pour le 11 mai.

Concernant l'outil **NOVA**, Force Ouvrière émet des réserves sur ce logiciel perçu pour de nombreux agents comme un outil de flicage sur leurs activités. De surcroît, l'aspect très perfectible des informations déjà incluses dans le logiciel (tarifs, aperçu très macro du matériel du laboratoire,...) pourrait générer des prises de décision faussées. De plus, ce logiciel ne risque-t-il pas de transformer l'établissement vers une logique exclusive de rentabilité ?

Enfin, Monsieur le Directeur général, lors de cette période difficile de confinement, vous avez pris position pour que le Cerema s'éloigne le plus possible de tous outils ministériels (RSE mon.cerema, un Internet maison, rupture du réseau ministériel i2, outil de messagerie Mélanie, etc.). Force Ouvrière émet des doutes sur l'accentuation de cette orientation qui nous amène directement vers un mode de fonctionnement de structure privée (type EPIC).

***FO refusera les actions visant à nous éloigner toujours un peu plus de la fonction publique et ayant pour seul objectif d'aller vers la privatisation***

Force Ouvrière sera très attentive et vous remercie par avance des réponses que vous apporterez lors de la tenue exceptionnelle de cette instance.

***JE-NOUS-TOUS FO!***